

## **I. PRÉAMBULE**

Le Syndicat de l'UPA de l'île l'Orléans est heureux de l'initiative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) de réaliser des consultations sur l'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental de son territoire.

Notre syndicat représente le territoire couvert par la MRC de l'île d'Orléans. Il est affilié à la Fédération de l'UPA de la rive Nord.

Le Syndicat de l'UPA de l'île d'Orléans remercie la CMQ de l'opportunité qui nous est offerte aujourd'hui d'exprimer nos préoccupations et nos attentes concernant l'avenir de l'agriculture sur le territoire de la MRC de l'île d'Orléans.

En présentant ce mémoire dans le cadre de cette première étape de consultation qu'est l'énoncé de vision stratégique, notre syndicat souhaite s'inscrire comme une partie intéressée aux réflexions et décisions concernant l'avenir de l'agriculture et du secteur agroalimentaire sur le territoire de la CMQ et plus particulièrement pour le secteur de la MRC de l'île d'Orléans.

Notre propos dressera, dans un premier temps, le portrait sommaire de l'agriculture du territoire de notre syndicat. En second lieu, nous présenterons les principaux enjeux pour notre milieu agricole de l'énoncé de vision stratégique de la CMQ.

## **INTRODUCTION**

Nul doute qu'il soit nécessaire de rappeler qu'au Québec, le sol arable ne constitue que 2 % de l'ensemble du territoire québécois. Il s'avère que cette ressource est rare et non renouvelable.

En 2000, la région métropolitaine de Québec couvre une superficie de six fois plus grande qu'il y a 40 ans et sa population n'a augmenté que de 1,7 fois. Ainsi au cours des 20 dernières années, le développement urbain a réduit la zone agricole métropolitaine d'un nombre d'hectares égal à plus de 5 % de sa superficie actuelle. La région a perdu ainsi plusieurs de ses meilleures terres.

## **II. APERÇU DE L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

La MRC de l'île d'Orléans

Un des premiers territoires à être colonisés en Nouvelle-France et terre d'accueil

de plus de 300 familles souches, l'île d'Orléans est en quelque sorte le berceau de l'Amérique française. Témoin du passé, plus de 600 bâtiments sont reconnus par le gouvernement du Québec, comme ayant une grande valeur patrimoniale, dont la plus ancienne église de la Nouvelle-France. Quelques boulangeries datant du 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle sont encore actives aujourd'hui.

Les terres de cet arrondissement historique sont parmi les plus fertiles de la grande région de Québec. L'île d'Orléans, c'est le jardin de la CMQ.

La qualité des fruits et légumes de l'île d'Orléans sont reconnus outre frontière et constituent en quelque sorte une forme d'appellation. Qui n'a pas savouré les fraises et les pommes de l'île d'Orléans. L'été et l'automne, l'île se transforme en un immense marché en plein air, Fraises, pommes, légumes, et autres produits sont offerts directement dans les kiosques que les producteurs installent le long de la route.

L'Orléans agricole c'est 174 fermes exploitant 13 560 ha, générant 24,5 M\$ de revenu et totalisant 98,7 M\$ de capital. C'est une zone agricole totalisant 94 % de la superficie MRC dont près de 74 % de la surface est exploitée. C'est 20 % de la zone agricole de la CMQ. On dénombre 274 productrices et producteurs agricoles. Une remarque ici pour vous dire que la zone agricole de la CMQ est de 27,5%.

Les principales productions sont l'horticulture, les produits laitiers et l'aviculture. On y dénombre 38 entreprises de transformation bioalimentaires.

Le revenu des entreprises agricoles est supérieur à la moyenne du Québec. Entre 1991 et 2001 les augmentations du nombre d'exploitations générant des revenus de plus de 250 000 \$, est passé de 7 % à 17 % sur l'île. De plus l'industrie agro-touristique est importante et des activités comme le Parcours gourmand et l'activité Orléans île ouverte contribue notamment à promouvoir le savoir faire des productrices et producteurs, à offrir un produit touristique démarqué pour la grande région et à consolider la réputation unique de l'agriculture de ce milieu insulaire.

Après ce bref aperçu nous comptons que la CMQ reconnaisse la vocation agricole particulière de l'île.

### **III. QUELQUES FONCTIONS DE L'AGRICULTURE DE LA MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

Au-delà de la stricte production agricole, l'agriculture sur le territoire de la MRC de l'île d'Orléans contribue à la mise en valeur d'un cadre de vie exceptionnel dont bénéficie la population de la grande région de Québec.

La zone agricole, c'est un territoire riche en potentiel occupé par des promoteurs

intéressés, c'est un espace habité, de ce fait, utile et productif à plusieurs égards et qui contribue significativement à la qualité de vie de l'ensemble des citoyens.

D'autres fonctions sont également reconnues à l'agriculture en milieu périurbain. Mentionnons notamment le rôle pédagogique assumé par les fermes agrotouristiques qui ouvrent leurs portes au grand public, permettant ainsi de sensibiliser les urbains à la réalité de l'agriculture. Ce type d'activité permet d'accroître l'offre touristique globale de la MRC de l'île d'Orléans et contribue à rendre la grande région de Québec plus attractive.

On peut souligner également la fonction patrimoniale de l'agriculture qui assure la transmission des terres agricoles aux générations futures, ce qui représente un bien à la fois économique, symbolique et esthétique, mais aussi un patrimoine collectif.

#### **IV. LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE**

L'étalement urbain a certes diminué depuis l'entrée en vigueur, en 1978, de la Loi sur la protection du territoire agricole mais il demeure encore présent sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

Au cours des 20 dernières années à l'échelle de la CMQ l'étalement urbain a réduit de 4 903 ha la zone agricole.

Il importe donc d'instaurer des mesures obligeant les municipalités à occuper d'abord, les espaces disponibles en dehors de la zone agricole avant d'envisager toutes demandes d'exclusion ou d'autorisation à la CPTAQ. À cette fin, un message clair en faveur de la pérennité de la zone agricole doit être partagé et véhiculé auprès de notre MRC et des municipalités. Et s'il n'y a plus de zone blanche de disponible dans une MRC, que fait-on, On n'est pas d'accord.

Donc, nous attendons de la CMQ qu'elle ne fasse pas de demande d'exclusion d'une partie du territoire agricole de l'île d'Orléans à son profit.

#### **V. LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES**

Pour le milieu agricole, il est essentiel que les activités agricoles puissent s'exercer normalement sur le territoire de la MRC de l'île d'Orléans et de la CMQ, c'est-à-dire se développer à long terme dans le respect des lois et règlements.

À cet effet, la CMQ doit en étroite collaboration avec les représentants du milieu

agricole de la MRC de l'île d'Orléans créer un cadre d'aménagement accordant la priorité aux activités des secteurs agricoles et forestiers en zone agricole qui soit compétitif avec celui des autres MRC et villes.

Ce cadre doit permettre à la fois aux entreprises à dimension humaine existantes de se consolider, d'établir la relève et d'exercer un contrôle très restrictif des usages non agricoles à l'extérieur des périmètres d'urbanisation.

Des dispositions favorisant la mise en valeur agricole des sols sous-utilisés de la zone verte du territoire de la MRC de l'île d'Orléans devraient être explorées en collaboration avec les intervenants concernés (ex: MRC, UPA, MAPAQ), surtaxe pour les terrains sous-utilisés.

Nous croyons également que l'agriculture à temps partiel devrait être favorisée dans certains secteurs de la MRC de l'île d'Orléans avec comme objectif d'encourager l'établissement permanent de nouveaux producteurs agricoles à temps plein.

## **VI. LA COHABITATION**

Le développement de relations harmonieuses avec la population habitant le territoire de la MRC de l'île d'Orléans et à proximité des fermes représente un enjeu majeur pour l'avenir de l'agriculture.

En ce sens *notre* communauté agricole soucieuse de favoriser une cohabitation harmonieuse avec les citoyens propose sa collaboration dans le but de convenir avec les élus municipaux de la MRC de l'île d'Orléans des ententes locales de cohabitation acceptées et comprises par la population et soutenues par les productrices et producteurs agricoles concernés. En ce sens nous proposons à la CMQ la mise en place à l'échelle locale d'un comité de solution de conflits en lien avec la problématique de cohabitation.

En contre, partie nous demandons à la CMQ et à la MRC de l'île d'Orléans pour que notre territoire ne devienne pas le terrain de jeu de certains individus motorisés. Ici, nous faisons référence au dossier des VTT.

## **VII. LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Loin d'être des spectateurs, les agricultrices et agriculteurs sont, depuis de nombreuses années, des acteurs de premier plan dans la promotion et l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Au fil des ans, la communauté agricole, à travers plusieurs générations, a su répondre avec succès aux objectifs de croissance fixes par la société

québécoise. Cependant cette croissance n'a pas eu que des côtés positifs. De sorte qu'aujourd'hui, l'agriculture doit relever des défis qui vont bien au-delà de l'autosuffisance alimentaire et de la croissance. Par ailleurs, la situation au Québec n'est pas différente de celle d'autres pays occidentaux. L'agriculture du Québec est à un tournant majeur de son développement; elle doit poursuivre le virage «vert» et «social» entrepris au début des années 1990, tout en demeurant viable et compétitive.

L'UPA de l'île d'Orléans ne défend pas les pollueurs, par contre il faut prendre conscience que toute activité humaine engendre des répercussions. À titre d'exemple, presque que tous, ici, autant que nous sommes avons utilisé du carburant pour nous rendre à cette rencontre fort louable,

Il existe des réglementations fédérales et provinciales à lesquelles nous sommes soumis et qui sont parmi les plus sévères sur la planète. Nous nous attendons à ce que la CMQ n'adopte pas de règles plus sévères encore.

## **VIII. LA CRÉATION D'EMPLOI**

L'énoncé de vision fait beaucoup état des bienfaits de la mondialisation. On pour l'agriculture et tout le secteur primaire, il en est ressorti bien peu de bonnes choses. Nous sommes soumis à des normes environnementales et sociales beaucoup plus sévères que les autres pays qui sont nos compétiteurs au niveau mondiale. Souvenez vous de l'industrie pourtant disparue au profit de pays n'ayant pas de contrat social.

Est-ce que nous allons voir d'autres secteurs primaire disparaître de la sorte, l'agriculture sera-t-il le prochain? Permettons nous deux exemples :

- Le prix de la pomme de transformation n'a pas augmenté depuis les 15 dernières années conséquences direct du prix du jus concentré de jus de pomme exporté par la chine. Un pays qui utilise des pesticides peu dispendieux et pourtant banni du Canada depuis des lustres parce que trop dangereux. Pourtant les canadiens en mange.
- Le poulet brésilien emballé que l'on importe à pas cher, parce que, entre autre dans ce pays, on peut l'embarquer sur la chaîne d'éviscération encore chaud parce que fraîchement tué. Alors que le Canada ne permet pas ce genre de procédé jugé comme peu sanitaire.

L'énoncé de vision a, à ce qui nous semble, oublié l'agriculture quand il parle des secteurs en croissance et des secteurs à développer. Il est vrai que des services créer beaucoup d'emploi dans la CMQ et que l'on peut privilégier la haute technologie. Mais, ces travailleurs on tout de même de besoin de manger.

Pour ces raisons, nous espérons que la CMQ et l'UPA de la région de Québec s'unissent pour revendiquer auprès des gouvernements des mesures visant à contrecarrer l'invasion des nos marchés par des compétiteurs internationaux, où les charges sociales environnementales et sanitaire sont peu ou pas existantes. Des compétiteurs internationaux comme les É.U. qui ne se gêne pas pour protéger leur marché agricole a coup de loi sur le bio terrorisme, prétexte permettant ainsi de fermer leur frontière et d'ouvrir la notre à cause du laxisme et de la complaisance de nos gouvernement. Il faut ainsi un effet « boule de neige » au Québec et au Canada.

Merci pour l'attention porté à ce document.

François Blouin, président  
Syndicat de l'UPA de l'Île d'Orléans.  
4241, chemin Royal Ste-Famille I.O. G0A 3P0